

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 110 (1965)
Heft: 10

Artikel: La guerre chimique
Autor: Perret-Gentil, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343269>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La guerre chimique

La guerre dite ABC se trouve souvent ramenée dans les préoccupations de l'époque à son seul terme *atomique*, tandis que les deux suivants, *biologique* et *chimique*, sont rarement traités et même évoqués. La guerre atomique, aussitôt inventée, a été utilisée dans la réalité. La guerre biologique ne l'a pas encore été. Et la guerre chimique l'a été la première, mais curieusement elle a sauté un conflit mondial. On l'a toujours citée en exemple de ce qui pourrait en être des deux autres. Ce n'est pas absolument convaincant. Car les gaz de combat, anciennement employés à courte distance étaient souvent aussi dangereux pour celui qui les émettait que pour l'ennemi.

Mais, aujourd'hui que la grande transformation suscitée par la guerre atomique s'est dessinée dans ses traits principaux et s'est imposée à l'attention générale, on recommence à se préoccuper de la guerre chimique, d'autant plus que des produits nouveaux paraissent renouveler entièrement l'arsenal de ces moyens. En outre, on fait remarquer que l'interdiction des gaz asphyxiants, signée par 42 Etats en 1925, ne l'a pas été par toutes les puissances. Leur fabrication n'a pas été proscrite, ni même leur utilisation sous forme de représailles. La question demeure donc absolument entière.

Un auteur allemand, le Lt.-colonel Dr. Bodo HAHN en a fait le point dans une revue militaire (*Truppenpraxis* — nov. 1963). Tous les moyens actuels sont inventoriés. L'étude en question mérite d'être largement commentée.

Les substances de combat chimiques

A la fin du premier conflit mondial, on connaissait 46 produits chimiques se prêtant à des utilisations militaires. Les puissances continuèrent à mettre au point de nouvelles formules. Elles ne différaient pas fondamentalement de celles de la guerre, sauf en Allemagne d'avant le second conflit, où furent découvertes, en cherchant des produits insecticides, des substances agissant sur les nerfs. Celles-ci ont été dénommées « Tabun », « Sarin », « Soman » et le « VX »; elles faisaient partie des armes fabuleuses dont Hitler faisait état. Le premier de ces produits, puis le deuxième, ont été fabriqués en importantes quantités. Mais aucun ne fut employé. Une grande partie en fut jetée à la mer par les Alliés. Mais les Russes démontèrent les laboratoires et emmenèrent le tout, savants compris, en U.R.S.S. Ils n'auraient jamais cessé de produire ces substances.

Ces produits, en partie dérivés du phosphore et qui sont actuellement perfectionnés, sont rangés sous l'appellation de substances de combat psychochimiques. Ils sont dits également psychotoxiques, modifiant la perception des sens et le comportement psychologique en général, ou encore provoquant des hallucinations. A ces deux premiers groupes concernant donc les produits agissant sur les nerfs et les substances psychochimiques, il faut ajouter un troisième groupe, celui des toxines et produits nocifs pour les végétaux. Tous sont considérés comme nettement supérieurs aux « gaz » du premier conflit mondial. Ceux de cette époque révolue ne sont plus guère pris en cause; toutefois certains d'entre eux (« Adamsit », « Chlorcyan », « Phosgène », etc.) seraient encore, le cas échéant, utilisés dans la défense contre les armes ABC. Parmi les nombreux produits qui avaient été mis au point, seule l'hypérite pourrait encore jouer un certain rôle. Comme on le sait, il s'agit d'un gaz reconnu comme le plus efficace du premier conflit mondial; il met l'adversaire hors de combat sans avoir en général un effet mortel. Les Etats-Unis et l'U.R.S.S. en possèdent encore des stocks considérables conservés à toutes fins utiles si l'on peut dire. Mais les autres sont en trop petites quantités pour pouvoir constituer des réserves importantes; et par ailleurs, ils ne pourraient pas avoir une influence déterminante.

Effets des nouvelles substances de combat

Substances agissant sur les nerfs: celles-ci sont incolores et inodores. Ce sont des liquides s'évaporant plus ou moins vite; ils peuvent être utilisés sous forme de gaz ou de liquides. Ces substances agissent par les voies respiratoires ou la peau. A faible concentration, de l'ordre du milligramme, elles provoquent la mort en quelques minutes. Le port du masque seul est insuffisant, puisque ces produits pénètrent tout aussi bien par la peau. Ils agissent par blocage du système nerveux, occasionnant entre autres des difficultés de respiration, une surabondance de sécrétions nasales, des vomissements, spasmes, et la perte de conscience.

Pour survivre à une telle attaque il faudrait utiliser dans un espace de quelques secondes un masque, un survêtement spécial et de l'atropine, ce qui suppose la possession d'un équipement complet et une instruction préalable appropriée. A partir de l'apparition des spasmes, toute intervention médicale devient inutile. Après une attaque de ce genre, le service médical est débordé et les secours parviendraient trop tard si les combattants n'ont pas pris eux-mêmes les mesures d'autoprotection.

Dans le choix de ces substances, agissant sur les nerfs, l'U.R.S.S. accorde sa préférence au « Tabun » et au « Soman »; les Etats-Unis

au « Sarin » et au « VX ». Les trois premières de ces substances sont vaporisables dans l'air et affectent les poumons, tandis que le « VX » est plutôt destiné à imprégner le sol et à agir sur la peau.

Substances de combat psychochimiques. De très faibles concentrations, également de l'ordre du milligramme, sont suffisantes. Mais contrairement aux précédentes, ces substances ne provoquent pas la mort, mais exercent un effet paralysant d'une durée limitée. L'individu perd le contrôle de lui-même et réagit d'une manière imprévisible. Le plus connu de ces produits, le « LSD » ou « LSD 25 », provoque des troubles de perception des sens avec états successifs d'euphorie et de dépression, ainsi que des hallucinations optiques et acoustiques; leurs effets se prolongent de 5 à 15 heures. Des phénomènes identiques sont provoqués par le « Meskalin », tiré d'un cactus du Mexique. Une autre substance a la particularité de provoquer des hallucinations en coloration bleue. Une autre catégorie de produits provoque des états de peur; essayé sur un chat, celui-ci se sauve à la vue d'une souris. Ce sont le « Tremorin », le « Psilocybin », le « Bufotenin » (extrait du venin du crapaud), l'« Adrénochrome », l'« IDPN »; etc. On a des raisons de croire que ces substances sont entièrement mises au point et prêtes à être employées. Des essais en Amérique et en Russie ont été concluants. Les recherches se poursuivent.

Ces substances sont particulièrement dangereuses, car ceux qui seraient touchés conservent apparemment un comportement normal. Lorsqu'on en reconnaît les symptômes, il est souvent trop tard. Néanmoins il a été signalé par ailleurs que dans les états-majors élevés, les Américains ont prévu une police spéciale chargée de mettre hors d'état de nuire les officiers parvenus dans cet état de semi-inconscience. Et si c'est la police elle-même qui y succombe?... On peut imaginer plusieurs moyens d'introduire quelques infimes quantités de cette matière en des points essentiels, sans compter des états-majors de campagne ne pouvant pas s'isoler et susceptibles de se livrer collectivement à des actes déplorables.

Toxines et substances agissant sur les végétaux. Ces substances, encore peu connues chimiquement, sont tirées de plantes, d'animaux, par exemple le venin du serpent, et de micro-organismes. Le poison « butolique » en est un exemple typique. Il est sécrété par un bacille très répandu. Il est particulièrement résistant. Il peut supporter la chaleur de cuisson des conserves et se reproduire dans la boîte. Cette toxine pénétrant dans le corps par la voie digestive et ayant été ingurgitée par la nourriture, ou par la voie respiratoire absorbée par aérosol, et une quantité ne dépassant pas 0,01 milligramme, peut

provoquer la mort. Un seul gramme pourrait donc théoriquement tuer 100 000 personnes. L'eau pourrait en être contaminée et les animaux domestiques touchés, les viandes de consommation elles-mêmes contaminées.

Il existe encore certaines substances agissant sur les végétaux, soit en augmentant leur croissance, soit la paralysant et faisant mourir les plantes. Elles ont été expérimentées en grand pour la destruction des mauvaises herbes. On les nomme substances antirécoltes, car il suffirait de quantités très faibles pour porter un coup décisif au ravitaillement de l'ennemi.

Possibilités actuelles et conclusions

On estime la toxicité des substances actuelles de combat mille fois plus élevée que celle des anciens gaz de combat. En outre, quelques kilos suffisent pour obtenir un résultat qui aurait exigé autrefois la mise en œuvre de plusieurs tonnes de matière.

La liste suivante des effets en a été dressée:

- effets mortels produits en quelques minutes, ou quelques heures, par le « Tabun », « Sarin », « Soman », « VX », et les toxines;
- mise hors de combat durant un temps assez long, par le « Tabun », « Sarin », « Soman », « Ypérite »;
- mise hors de combat pendant un temps court, par substances psychochimiques;
- limitation de la combativité du fait de l'obligation de devoir combattre avec le masque, par toutes les substances;
- paralysie des mouvements ennemis par tirs de harcèlement, par toutes les substances;
- interdiction du terrain pendant un certain temps, par hypérite;
- interdiction du terrain pendant quelques heures ou jours, par « VX »;
- destruction d'animaux domestiques, par « Tabun », « Sarin », « Soman », « VX », et toxines;
- destruction de récoltes par substances antirécoltes.

La diversité des substances et la variété de leurs effets permettent donc d'utiliser un produit adapté à chaque situation, tout comme de modifier les formes de combat par substances toxiques. De plus, les portées des moyens de lancement, par bombardiers, fusées, etc., n'ont plus aucune commune mesure avec celles du premier conflit mondial ou de tels affrontements restaient circonscrits à de courtes distances. On peut donc attribuer actuellement à ces armes une caractéristique aussi bien stratégique, par action sur l'intérieur et sur

l'économie de vastes théâtres de guerre, que tactique en touchant les combattants.

Contrairement aux armes atomiques, ces dernières ne détruisent pas, et même beaucoup d'elles ne tuent pas, mais paralysent et permettent un succès facile. A cet égard l'auteur de cette étude attire l'attention sur une conséquence inattendue de l'introduction de ces nouvelles armes qui ne tuent pas, mais paralysent; ce serait la possibilité pour l'U.R.S.S., par leur emploi généralisé et par surprise, de mettre la main presque impunément sur une grande partie du potentiel de l'Europe. C'est évidemment une perspective qui mérite une certaine attention.

En outre, cet auteur attache à très juste titre une grande importance à deux autres points: les attaques sur des superficies de plusieurs milliers de kilomètres carrés; et l'état de développement incessant de ces armes, à quoi on peut ajouter que dans leur forme actuelle elles ne tombent pour ainsi dire pas sous l'interdiction signée en 1925.

J. PERRET-GENTIL

Chronique suisse

Le concours d'été par équipes de la div. méc. 1

Les bois du Jorat, de la région Poliez-Pittet/Froideville jusqu'au Chalet-à-Gobet, ont connu le dimanche 3 octobre une animation particulière. 125 patrouilles, représentant quelque cinq cents participants, appartenant aux troupes de la division mécanisée 1, au régiment cycliste 4, au bataillon de la police des routes 1 et aux troupes de la brigade territoriale 1 ont disputé en effet les concours d'été par équipes de cette unité d'armée. Nous rappelons, à ce propos, que tous les deux ans — et ce sera le cas en 1966 — cette épreuve permet la sélection des patrouilles qui sont appelées à disputer le championnat à l'échelon de l'armée.

Les conditions météorologiques étaient particulièrement favorables pour cette compétition qui s'est ainsi déroulée dans d'excellentes conditions, en dépit du terrain un peu lourd. Le parcours était très sélectif et a exigé un rude effort de la part des concurrents de la catégorie A en particulier. Les patrouilleurs étaient répartis en deux catégories, A et B. Ils subissaient les mêmes épreuves techniques, soit tir (deux coups par homme, sur cible norvégienne, à une distance de 100 m.), détermination de 5 points dans le terrain sur la base de photographies, lancement de grenades (3 par hommes) et estimation